

PRÉFECTURE DU VAR

TOULON, le 15 décembre 2003

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DES ELECTIONS
ET DES ASSOCIATIONS

☎ 04.94.18.82.11

REF. A RAPPELER dans toute correspondance:

N° de DOSSIER : **3 /2365**

Madame,

Vous m'avez transmis un dossier de déclaration concernant votre association.
Vous le trouverez, ci-joint, en retour, afin de le compléter par les éléments ci-après :

- les statuts mis à jour, datés et signés par le président et un autre membre du bureau, **en original** ;
- le procès verbal de l'assemblée générale du 17 novembre 2003 au cours de laquelle a été décidée la modification statutaire et les changements dans les organes directeurs daté et signé par le président et un autre membre du nouveau bureau , contresigné par un membre au moins de l'ancien bureau.
- Préciser quels sont les articles des statuts qui ont été modifiés en établissant une déclaration de modification de statuts, modèle ci-joint ;
- Autres compléments d'informations : L'insertion au Journal Officiel des modifications de titre, d'objet ou de siège social devenant facultative, vous trouverez ci-joint un imprimé modèle B qu'il vous est loisible ou non de compléter suivant votre décision

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

Madame Jacqueline PADOVANI
Présidente
« Le Charles Gounod 2 »
Rue Georges Bizet
83500 LA SEYNE-SUR-MER

Pour le Préfet,
Pour le chef du bureau des élections,
des affaires militaires et des associations
l'adjoint au chef de Bureau

Jean-Luc PARISSET

La Seyne le 17 Février 2004

N° de dossier : 3/2365

Objet : Déclaration de modification de Siège Social d'une Association déclarée.

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} Juillet 1901, de déclarer la modification de siège social apportée par l'Assemblée générale du 17 Novembre 2003 aux statuts annexés à la déclaration de notre Association en date du 6 Mai 1949 au Journal Officiel N° 108.

Les modifications portent sur l'article n° 1 :

Ancienne adresse : 11 Rue Jacques Laurent , 83500 LA SEYNE SUR MER.

Nouvelle adresse : Celle du Président en exercice :
Madame Jacqueline PADOVANI
Le Charles Gounod, 2
Rue Georges Bizet
83500 LA SEYNE SUR MER

Ci-joint un exemplaire, dûment approuvé par nos soins, de nos nouveaux statuts.

Nous ne demandons pas la publication de ces modifications au Journal Officiel, puisque cette insertion est devenue facultative.

Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer récépissé de la présente déclaration.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

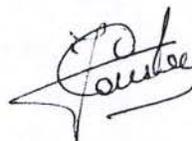
La Présidente

J. PADOVANI



Le Secrétaire

J. PONSTON



LA SEYNE SUR MER, le 10 février 2004

N° de DOSSIER : 3 / 2365

DECLARATION DES MODIFICATIONS DE STATUTS

N° d'enregistrement de l'association : N° 108 du journal officiel du 6 Mai 1949

Monsieur le préfet,

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} Juillet 1901 de déclarer les modifications apportées par l'assemblée générale du 17 novembre 2003 aux statuts mis à jour ci-joints.

Les modifications portent sur les articles suivants :

- **Article n°1**

*Ancienne rédaction : Son siège social est actuellement 11 rue Jacques Laurent
83500 La Seyne sur Mer.*

*Nouvelle rédaction : Son siège social est situé à l'adresse du Président en exercice
dans la Commune de La Seyne sur Mer.*

- **Article N°2**

*Ancienne rédaction : Les moyens d'action de l'Association seront les plus étendus,
notamment par bulletins, publications, mémoires, expositions,
photographies, musée, bibliothèque, etc.. Toutefois l'Association,
n'aura aucun caractère politique ou religieux.*

*Nouvelle rédaction : Les moyens d'action de l'Association seront les plus étendus,
Notamment par bulletins, publications, mémoires, expositions,
photographies, musée, bibliothèque, conférences, etc.. Toutefois
la Société n'aura aucun caractère politique ou religieux.*

- **Article N°3**

Ancienne rédaction : Ancien texte.

Nouvelle rédaction : Nouveau texte.

- **Article N°4**

Ancienne rédaction : Ancien texte.

Nouvelle rédaction : Nouveau texte.

- **Article N°5**

Ancienne rédaction : Ancien texte.

Nouvelle rédaction : Nouveau texte.

- **Article N°6**

Ancienne rédaction : Ancien texte.

Nouvelle rédaction : Nouveau texte.

- **Article N°7**

Ancienne rédaction : Ancien texte.

Nouvelle rédaction : Nouveau texte.

- Article N°8

Non modifié.

- Article N°9

Non modifié.

- Article N°10

Ancienne rédaction : En cas de dissolution volontaire, statutaire, prononcée en justice ou par décret, l'assemblée désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association.

Elle attribue l'actif net, en toute propriété, à la ville de LA SEYNE, à charge pour la ville d'en affecter exclusivement le capital à l'entretien et au développement des collections et de sa bibliothèque documentaire qui ne pourront jamais être démembrées.

Nouvelle rédaction : En cas de dissolution volontaire, statutaire, prononcée en justice ou par décret, l'assemblée désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société. L'actif net sera attribué sur décision du C.A. et entériné par l'A.G. extraordinaire conformément à la loi.

- Article N°11

Ancienne rédaction : Le Président devra faire connaître dans les trois mois à la Préfecture ou à la sous-préfecture, tous les changements survenus dans l'administration ou la Direction.

Nouvelle rédaction : Si cela se révèle nécessaire, il sera rédigé un Règlement Intérieur destiné à préciser ou compléter les détails de fonctionnement non expressément prévus par les statuts.

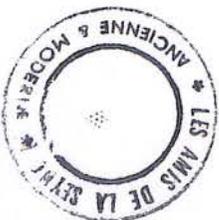
Ci-joint un exemplaire, dûment approuvé par nos soins, de nos nouveaux statuts.

Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer récépissé de la présente déclaration.

Veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente
Signé J. Padovani

Le Secrétaire
Signé J. Ponston



La Trésorière
Contresigné : T. Sicard